

Études sur la latinisation de l'Orient sous Louis XIV et Louis XV

Autor(en): **Michaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **3 (1895)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTUDES SUR LA LATINISATION DE L'ORIENT SOUS LOUIS XIV ET LOUIS XV.

II. Le comte de Ferriol et le chevalier de Vergennes.

I.

L'histoire de l'ambassade du comte de Ferriol à Constantinople (1699-1709) est plus intéressante encore que celle de Nointel. Elle jette sur le caractère de Louis XIV, sur ses ministres, sur ses procédés politiques, sur ses façons d'atteindre au but, une lumière plus qu'extraordinaire et vraiment étrange. Elle nous transporte dans un monde où la raison d'Etat, interprétée contrairement à la raison même, permet tous les crimes et où se sont accomplis des faits que l'on jugerait incroyables si l'on ne se souvenait que Louis XIV a eu la conscience faussée par le jésuitisme, et que son entourage devait s'inspirer de son esprit, esprit d'hypocrisie poussée jusqu'à la fourberie et de domination poussée jusqu'à la barbarie.

Je me bornerai ici à signaler la conduite du comte de Ferriol envers le patriarche arménien Avedick ¹⁾, d'après le palpitant récit qu'en a fait M. Marius Topin dans son ouvrage sur « l'Homme au masque de fer ²⁾ ».

Avedick, Arménien, distingué parmi les docteurs de son Eglise, était devenu évêque, puis archevêque, et enfin en dé-

¹⁾ Ferriol écrivait Avedick, mais on a écrit aussi Arwedik et Aviedik.

²⁾ Cet ouvrage, publié à Paris, chez Didier, en 1870, a été composé, en ce qui concerne le patriarche Avedick, d'après les documents du ministère des affaires étrangères à Paris, c'est-à-dire d'après les dépêches mêmes de Ferriol, d'après celles de son successeur, le comte Dessalleurs (ou des Alleurs), d'après celles du comte de Pontchartrain et de Torcy, et enfin d'après celles de Louis XIV même, aux deux ambassadeurs susdits.

cembre 1701 patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem. Les jésuites conçurent l'espoir de l'acheter et de le conquérir à leur cause ¹⁾, mais en vain. Ferme, quoique modéré et pacifique, il s'efforça de maintenir la paix entre les Eglises; et effectivement l'ambassadeur de France, qui lui était absolument hostile, fut contraint de reconnaître, dans sa dépêche du 1^{er} mai 1703, que la liberté était si grande pour les catholiques (romains) en Orient, que « tout le monde avouait qu'il n'y en aurait pas davantage dans un pays chrétien », et que les jésuites eux-mêmes avaient pu faire à Pâques, au milieu de Galata, une procession publique avec un grand concours de peuple ²⁾.

Ferriol, au lieu de lui en être reconnaissant, le détesta davantage et chercha à le renverser auprès du muphti, qui était son protecteur. Il ne réussit pas.

Cependant, le 17 juillet 1703, une révolution politique éclata à Constantinople: le muphti fut égorgé, et le sultan Mustapha II renversé du trône et remplacé par son frère Achmet III. Ferriol en profita pour satisfaire sa haine contre le patriarche, et effectivement, trois mois après, celui-ci fut déposé, emprisonné et exilé en Syrie. Le peuple arménien s'étant prononcé en sa faveur, il fut poursuivi avec plus de haine encore par Ferriol, qui le fit enfermer « dans un cachot plein d'eau et d'où il ne pouvait voir le jour ». Ce sont les propres expressions de Ferriol, dans sa dépêche du 12 juin 1704 à Pontchartrain, ministre des affaires étrangères.

Il faut dire, à la honte de Louis XIV et de son gouvernement, que cette barbarie de son ambassadeur ne fut pas désapprouvée.

Les Arméniens, pour délivrer leur patriarche, offrirent au grand-vizir 400 bourses, soit 880,000 francs, et il put en effet rentrer en possession de son patriarcat en décembre 1704.

Avedick, loin de chercher à se venger, resta pacifique. En janvier, en mars et en août 1705, Ferriol écrivit: « Il ne remue pas, il se tient dans un grand respect, et les affaires de la religion sont ici fort tranquilles; Avedick ne donne aucun chagrin aux catholiques. »

¹⁾ *L'Homme au masque de fer*, p. 162.

²⁾ P. 162.

C'est Ferriol seul qui remue et qui, excité et aidé par les missionnaires papistes ¹⁾, s'efforce de corrompre les officiers du divan, intrigue, menace, et réussit de nouveau à faire déposer Avedick le 25 février 1706 ²⁾, et à le faire exiler le 20 avril suivant. Ferriol avait acheté le chiaoux, chargé de conduire l'ancien patriarche, et il avait transmis des instructions au sieur Bonnal, vice-consul à Chio, où Avedick devait passer et s'arrêter pendant quelques heures. « C'est là, dit Marius Topin, que fut commis le plus audacieux attentat contre le droit des gens. Bonnal, aidé du P. Tarillon, jésuite, a, selon les injonctions de Ferriol, frété un petit bâtiment de commerce commandé par un Français qui reçut l'ordre de se rendre à Marseille. Dès son arrivée à Chio, le chiaoux vendu livra le grand personnage confié à sa garde; et le représentant de Louis XIV, accompagné du jésuite Tarillon, s'empara du sujet du sultan et l'emprisonna sur le bâtiment français ³⁾. »

Avedick fut conduit à Marseille, remis entre les mains de M. de Montmor, intendant des galères, puis jeté dans les cachots de l'arsenal ⁴⁾. Mais comme cet enlèvement faisait grand bruit en Orient, et comme Louis XIV craignait, soit qu'on découvrit son prisonnier, soit qu'on le délivrât, il le fit transporter à l'autre extrémité de la France, au mont St-Michel, où on le représenta aux moines comme un détestable persécuteur des catholiques et où il fut ainsi traité comme un objet d'horreur. Il n'eut de communication avec qui que ce fût, ni de vive voix, ni par écrit; il ignorait le français et aucun des moines du mont St-Michel ne savait l'arménien ⁵⁾. Pendant dix mois, ce malheureux entendit les prières des moines sans qu'il lui fût permis d'y prendre part, et il vécut dans l'isolement le plus affreux. Ce ne fut que le 13 juillet 1707 que Pontchartrain permit au prieur de faire entendre la messe au prisonnier et même de l'admettre à la confession ⁶⁾.

Cependant les officiers du divan et le grand-vizir lui-même avaient fait demander à Ferriol ce qu'était devenu Avedick. L'ambassadeur répondit qu'on ne lui avait pas donné ce personnage à garder et que sans doute le bâtiment qui le conduisait en exil avait été pris par des corsaires anglais ou hollandais. Le vizir interrogea les Anglais et les Hollandais qui déclarèrent ignorer la chose. Il fit enfin donner la question

¹⁾ P. 168. ²⁾ P. 167. ³⁾ P. 169. ⁴⁾ P. 170. ⁵⁾ P. 185-186. ⁶⁾ P. 187.

au chiaoux qui avait conduit Avedick à Chio, et au milieu des tourments, le chiaoux avoua tout. Le vizir réclama alors solennellement le sujet du grand seigneur à Ferriol, qui déclara expressément « ignorer tout ce qui s'était passé », et qui révoqua en doute la sincérité du chiaoux. Le sultan menaça Ferriol de persécutions contre les Arméniens catholiques (romains), si le patriarche n'était pas rendu. « Le sultan, répondit Ferriol, peut faire mourir tous les Arméniens, sans qu'une telle menace me détermine à avouer ce que j'ignore ! » La menace fut exécutée ; des Arméniens du rit latin furent mis à la question, toute propagande interdite aux jésuites et leur imprimerie renversée ; proscriptions, supplices, rien ne fut épargné, pendant que de toutes parts on priait pour la délivrance de la malheureuse victime ¹⁾.

Ferriol continua à mentir et à ruser pour apaiser le grand vizir ; il était sincère en soutenant qu'il ignorait le lieu où se trouvait Avedick, car en effet il n'en avait pas été informé ; mais il n'en mentait pas moins sur le fond même de l'événement. Louis XIV mentit aussi, car il fit savoir à Ferriol qu'Avedick ne pouvait plus être renvoyé vivant à Constantinople, et que « la nouvelle de sa mort lui avait été donnée au moment où, pour être agréable au grand seigneur, il faisait rechercher en Espagne et en Italie le patriarche, afin de le rendre à son souverain légitime ²⁾ ! »

Il faut dire aussi que Rome, loin de prendre en pitié le patriarche, pressa instamment Louis XIV « de resserrer encore davantage le prisonnier », si bien que le marquis de Torcy, ministre des relations extérieures, dût envoyer au saint-office, par le cardinal de la Trémoille, l'assurance que le patriarche était bien surveillé et qu'il ne pouvait pas s'échapper ; que le saint-office pouvait se rassurer et se tranquilliser ³⁾.

Enfin, pour être plus sûr encore de sa victime, Louis XIV le fit transporter du mont St-Michel à la Bastille, où elle fut enfermée, sans que personne sût son nom, le 18 décembre 1709. Les Arméniens, persuadés de la mort de leur patriarche qui leur avait été affirmée par Louis XIV, ne le recherchèrent plus. Louis XIV alors s'efforça de le convertir au papisme et de lui faire accepter la suprématie du saint-siège. C'était le mettre dans l'impossibilité de vouloir jamais retourner à Cons-

¹⁾ P. 190-1. ²⁾ P. 195-196. ³⁾ P. 194-195.

tantinople. Cette abjuration, d'autre part, étant pour lui le seul moyen de recouvrer la liberté, Avedick, abattu par tant d'orages, céda, après cinq années de dure captivité, au naturel désir de respirer un air libre, durant le peu d'années qui lui restaient à vivre. Le 22 septembre 1710, il abjura donc, ou plutôt il se soumit à l'autorité du pape, entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris; il consentit, quelques jours après, à être ordonné prêtre dans l'église Notre-Dame; il fut logé dans une petite maison de la rue Férou avec son interprète, et attaché à l'église St-Sulpice, où il allait dire la messe tous les jours. Enfin, le 21 juillet 1711, sans parents, sans amis, ayant demandé et reçu les consolations et les sacrements de cette Eglise romaine dont les missionnaires avaient causé tous ses maux, il expira ¹⁾).

Louis XIV, poussant l'hypocrisie et le mensonge à leurs dernières limites, fit dresser, par le lieutenant de police d'Argenson, un acte dans lequel étaient attestés la douleur du roi apprenant cette mort, et l'empressement qu'avait mis le monarque à rendre la liberté au prisonnier dès que l'étranger avait pu faire entendre quelle était sa qualité! Louis XIV déclarait, en outre, n'avoir jamais approuvé les voies de violence et encore moins les attentats qui pouvaient avoir été commis en Turquie, à l'insu de Sa Majesté, sur la personne du défunt ²⁾!

Ajoutons qu'à l'époque où le patriarche se mourait, Ferriol, frappé de folie, revenait de Constantinople, où il avait été remplacé, deux ans auparavant, dans son poste par le comte Desalleurs. Dès le 6 janvier 1709, il avait écrit à Torcy l'aveu suivant: «Je ne sais qu'une chose sur quoi on pourrait me reprendre, c'est l'enlèvement d'Avedick.» De fait ce ne fut pas là la cause de son rappel, lequel fut motivé uniquement par les signes de démence qu'il donna ³⁾. N'est-ce pas là une leçon de la Providence divine? L'iniquité, qui est une folie, châtiée par la folie, qui alors est une justice!

En racontant au long cette horrible histoire, M. Marius Topin a fait des réflexions, véritables aveux, qu'il importe d'autant plus de relever qu'elles ne sauraient être suspectes à Rome, l'auteur s'étant toujours montré catholique très romain. Il a dit expressément que, pour en venir à leurs fins, Louis XIV et ses agents n'ont pas reculé devant la violation du droit

¹⁾ P. 198. ²⁾ P. 199. ³⁾ P. 200.

des gens, le fanatisme, la ruse et l'imposture ¹⁾. Il a traité leur conduite d'attentat extraordinaire ²⁾; il l'a signalée comme « la pire des violences, celle qui s'aide du mensonge et de l'hypocrisie ». Il a dit que la minorité latine en Orient était alors très petite; qu'elle aspirait sans cesse à croître en nombre; qu'elle était encouragée au prosélytisme par des missionnaires ardents et actifs; que le zèle des missionnaires de Rome était parfois inconsideré ³⁾. Il a remarqué que ce n'est pas seulement l'ambassadeur Ferriol qui a essayé de corrompre avec de l'argent et qui, lorsque l'argent ne suffisait pas, a usé de violence, mais encore avant Ferriol, l'ambassadeur La Haye, qui, en 1659, pour ne pas démériter aux yeux de Louis XIV et pour être maintenu dans son poste, n'hésita pas à s'emparer d'un Français, nommé Quiclet, qui le gênait. « Il mande Quiclet à l'ambassade en lui faisant espérer de le secourir. Celui-ci, aussi imprudent dans sa confiance qu'il a été inconsideré dans ses menaces, accourt au palais. La Haye le conduit, en causant, sur une terrasse qui domine le jardin de l'ambassade. Des domestiques l'y précipitent et d'autres, apostés à l'endroit où il tombe, le tuent et l'y enterrent ⁴⁾. »

La Haye et Ferriol se valaient. « L'inimitié implacable de celui-ci savait atteindre les personnages les plus éminents comme les intrigants de bas étage. Tout expédient, en effet, lui semblait devoir être adopté, pourvu qu'il fût de nature à l'aider dans l'accomplissement de ses desseins ⁵⁾. » Calomniateur, véhément jusqu'à la démence, raide, hautain, excentrique, impétueux, manquant absolument de convenance et de mesure, etc., c'est ainsi que M. Topin le représente ⁶⁾.

Et les missionnaires ne sont pas seulement ses complices, mais ses inspireurs; ils sont encore plus perfides et plus criminels que lui! « Cet homme, qui se laissera bientôt entraîner par les missionnaires aux résolutions les plus tyranniques et les plus violentes, essaya, dit M. Topin, au début de son ambassade, de tempérer leur zèle imprudent et immodéré ⁷⁾. » Louis XIV les connaissait aussi et, tout en ordonnant à Ferriol de protéger les jésuites, il les lui signala comme des gens excessifs. « Vous devez prendre garde, lui dit-il dans ses Instructions, au zèle inconsideré que quelques missionnaires font quelquefois aller trop loin, et souvent la religion souffre

¹⁾ P. 141. ²⁾ P. 142. ³⁾ P. 143. ⁴⁾ P. 146. ⁵⁾ P. 147. ⁶⁾ P. 148 et 150. ⁷⁾ P. 150.

plus de préjudices par des entreprises imprudentes ou par des demandes faites à contre-temps qu'elle ne retirerait de véritables avantages du succès. » Sages paroles, mais que méconnaissent et celui qui les écrivit, et celui auquel elles furent adressées ¹⁾.

M. Topin avoue expressément que « le saint-siège appliqua de bonne heure son ardeur de propagande à soumettre à son autorité spirituelle non pas seulement les idolâtres, mais les chrétiens que de très légères divergences dans le dogme séparaient de la communion romaine ²⁾. » Il rappelle Sixte-Quint en 1587, Grégoire XV en 1622, Urbain VIII quelque temps après, et il ajoute : « Le succès enhardit bientôt les missionnaires qui, trop convaincus de l'excellence exclusive de leurs doctrines, firent succéder aux ménagements habiles, à l'influence lente, mais certaine, d'une onction persuasive, un prosélytisme ardent, passionné et trop prompt à arriver à ses fins... Ils vinrent se heurter avec une intempestive insistance *contre les questions de liturgie* par lesquelles surtout se distinguait l'Eglise arménienne ³⁾. »

On le voit, c'est surtout par les questions de liturgie que les missionnaires romains cherchèrent à romaniser les Eglises orientales. Leur ardeur à répandre parmi elles la doctrine de la transsubstantiation confirme ce procédé général. Les Arméniens, « justement irrités de leurs procédés violents », se plainquirent au divan et présentèrent les jésuites « comme des auteurs de discordes et des conspirateurs d'autant plus dangereux qu'ils étaient soudoyés par des cours étrangères ⁴⁾. »

Le P. Braconnier, supérieur de la mission des jésuites dans le Levant, se distingua entre tous par son intransigeance et par son caractère entreprenant ⁵⁾.

Il faut noter aussi que « l'ambassadeur du roi de France à Constantinople était alors le représentant du saint-siège au moins autant que celui de la cour de Versailles, et qu'il s'était soumis à l'usage de correspondre régulièrement, soit avec le pape, soit avec les principaux cardinaux ⁶⁾. » Louis XIV approuvait cet état de choses parce qu'il y trouvait son compte. Louis XIV, du reste, lui avait recommandé expressément de

¹⁾ P. 151. ²⁾ P. 155. ³⁾ P. 156.

⁴⁾ P. 156. — BORÉE, *l'Arménie*, p. 54; — SERPOS, *Compendio storico sulla nazione armena*, p. 204; Venise, 1786; — UBICINI, *Lettres sur la Turquie*, II^e partie, p. 254.

⁵⁾ P. 157. ⁶⁾ *Ibid.*

faire ressentir les effets de sa protection, soit publiquement, soit par des voies secrètes, à tous ceux qui, sujets du grand seigneur ou autres, professeraient la religion catholique (romaine) ¹⁾.

La situation est ainsi dépeinte par M. Topin. Rien de plus curieux et de plus significatif. « Les jésuites, dit-il, avaient accru de plus en plus l'importance de leur rôle, et à l'influence directe que la cour de Rome exerçait sur l'ambassadeur français, par ses dépêches pressantes, ils ajoutaient les effets de leurs récriminations continuelles, de leur fiévreuse et turbulente activité, de leurs envahissements audacieux. Instruisant à leur guise le saint-siège et inspirant ses ordres; dominant Ferriol par Versailles autant que par Rome; prêts à le calomnier s'il cessait d'être leur instrument, et assez forts pour le renverser; partout présents et influents, ils étaient en réalité maîtres absolus de la situation, et leur responsabilité devant l'histoire est aussi incontestable que leur puissance. En subissant leur joug, Ferriol ne pouvait parfois s'empêcher de se plaindre. « Ils veulent tous ici passer pour des ministres, écrivait-il à Torcy. Ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque Etat est renversé. Ces bons Pères, qui ne devraient aller qu'au bague et chez les chrétiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique. Lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les bornes qui semblent leur être prescrites, ils le traitent d'homme sans religion qui sacrifie tout à son ambition. » Assurément, dit encore M. Topin, c'est là le langage de la vérité, tout le prouve ²⁾. »

Et ce n'étaient pas seulement les jésuites qui agissaient de la sorte, cherchant à acheter quiconque paraissait pouvoir les servir, brisant ceux qui leur faisaient obstacle, répandant leurs doctrines par tous les moyens possibles, même par la ruse, l'hypocrisie, le mensonge, la fausseté, la violence. Les Pères de Sainte-Marie marchaient dans les mêmes voies. Ferriol raconte, par exemple, qu'en 1706 le docteur Spoletti (médecin vénitien fort estimé à la Porte) fut assassiné par son domestique, qui lui vola 3000 écus, et qui déclara n'avoir entrepris cette action « que par le conseil du supérieur des Pères de Sainte-Marie, qui sont sous la protection de la Hollande ³⁾ ».

¹⁾ P. 200. ²⁾ P. 158-159. ³⁾ P. 190.

C'est ainsi que les agents de Rome se comportaient en Orient, sous le règne et avec la protection du roi «très chrétien» Louis XIV!

II.

Sous Louis XV, les points de vue et les procédés changent : le rôle religieux de l'ambassadeur de France à Constantinople ne cesse pas, mais il n'est plus aussi important que sous Louis XIV ; c'est désormais le rôle politique qui va l'emporter et de beaucoup. Les Frédéric de Prusse, les Marie-Thérèse d'Autriche, les Elisabeth et les Catherine de Russie, par leurs ambitions, vont compliquer singulièrement les affaires de France et même changer la face politique de l'Europe. Louis XV tenant par-dessus tout au maintien des bonnes relations entre la France et la Porte, et celle-ci pouvant à chaque instant lui échapper et se porter du côté de l'Autriche, ou de la Prusse, ou de la Russie, l'ambassadeur de France à Constantinople avait une tâche politique très difficile et très absorbante, surtout après les traités du 1^{er} mai 1756 entre la France et l'Autriche, et du 2 avril 1761 entre la Prusse et la Porte. Et puis M^{me} de Maintenon n'était plus là pour exciter la bigoterie jésuitique du roi et subordonner sa politique à cette bigoterie ; elle était remplacée par M^{me} de Pompadour, qui chargeait l'ambassadeur de Constantinople «de lui procurer quatre grandes bouteilles de baume de la Mecque, non de celui qui est le plus précieux et le plus rare et dont on se sert comme remède, mais de celui qui est d'une espèce inférieure et qu'on trouve plus communément en Turquie ¹).»

Mais si la situation et la manière d'envisager les choses étaient autres sous les deux règnes, il ne faudrait pas en conclure qu'il ne fût plus question, à la cour de France et à l'ambassade de France à Constantinople, de favoriser les intérêts et les visées de Rome en Orient. Louis XV, tout en ayant une vie désordonnée (Louis XIV en avait eu une aussi), tenait toujours à son titre de protecteur des chrétiens, ou plutôt des catholiques-romains, dans le Levant, et il voulait que son ambassadeur près de la Porte et tous ses consuls en Orient agissent en conséquence. Ainsi, par exemple, en 1760, à l'occasion d'un vaisseau du sultan qui était tombé au pouvoir

¹) Dépêche du comte de Choiseul, 24 janvier 1762. Archives du ministère des affaires étrangères.

du grand maître de Malte, le sultan ayant fait dire à Louis XV qu'il exigeait que son vaisseau lui fût rendu, Louis XV, s'attendant à une rupture de la part de Sa Hautesse, chargea aussitôt son ambassadeur de prendre toutes les mesures possibles « soit par rapport aux *missions*, soit par rapport au commerce ¹⁾. » Louis XV était bien toujours le protecteur des missionnaires !

Toutefois, d'autre part, il n'avait pas contre les protestants l'humeur belliqueuse et haineuse de Louis XIV ; il n'était pas non plus, comme l'avait été ce dernier, entre les mains des jésuites. Et ceci changeait considérablement la situation. Aussi aucun des ambassadeurs de Louis XV à Constantinople ne saurait-il rappeler, même de loin, un Nointel, encore moins un Ferriol. Je ne saurais les étudier tous ici ²⁾. Je me bornerai au chevalier de Vergennes, qui resta treize ans à Constantinople, de 1755 à 1768, et qui fut l'un des plus modérés et des moins suspects dans la question qui nous occupe. Quelques historiens ont même pensé qu'il avait été rappelé de Constantinople parce qu'il n'avait pas déployé assez d'énergie et de zèle pour obtenir la restitution des Lieux Saints, que le roi avait réclamée par lettre autographe au sultan ³⁾.

Or, M. de Vergennes, malgré sa modération, a été relativement ardent à défendre les intérêts des catholiques-romains en Orient. « Une des matières les plus fertiles en incidents, dit M. Bonneville de Marsangy, et qui occupaient le plus la sollicitude de l'ambassadeur de France, se référait à la protection et à la défense des religieux établis en Orient. Constamment les ministres du roi à Constantinople avaient été forcés d'intervenir ⁴⁾... Même après la notification de son rap-

¹⁾ Dépêche du duc de Choiseul, 6 janvier 1761 ; Turquie, vol. 137.

²⁾ En 1716, M. Dusson, marquis de Bonnac ; en 1724, M. d'Andrezel ; en 1728, le marquis de Villeneuve ; en 1741, le marquis de Castellane ; en 1747, le comte des Alleurs ; en 1755, le chevalier de Vergennes ; en 1768, le chevalier de St-Priest ; etc.

³⁾ M. L. Bonneville de Marsangy, dans son intéressant ouvrage sur « L'ambassade du chevalier de Vergennes à Constantinople » (Plon, 2 vol. in-8°, 1894), a affirmé que le rappel de cet ambassadeur n'a pas eu d'autre cause que la situation irrégulière qu'il s'était faite, en annonçant trop tardivement et comme par hasard son mariage au ministre des affaires étrangères et au roi (T. II, p. 365). Nous remarquerons cependant que de Vergennes a fait part au ministre de sa situation domestique par une lettre datée de Constantinople le 31 mai 1768, et que son rappel lui avait déjà été signifié le 25 avril de cette même année. Ce n'est donc pas cela qui a déterminé ceci, ceci étant antérieur à cela.

⁴⁾ *Ouvr. cité*, T. II, p. 93.

pel et jusqu'à la remise des affaires à son successeur, le chevalier de Vergennes s'est occupé avec le dévouement *le plus ardent* de la question de Jérusalem. Démarches réitérées, mémoires pressants, insinuations, *offres et présents*: il a tout tenté pour réussir sur ce point si intéressant et si grave avant de s'éloigner pour toujours du Bosphore ¹⁾. »

Effectivement il a d'abord maintenu les traditions de l'ambassade. Ainsi, lorsque de ministre plénipotentiaire il devint ambassadeur, « son premier soin fut de faire célébrer une grand'messe et chanter un *Te Deum* dans l'église des Capucins, en action de grâces de « ce nouveau bienfait de la Providence »; toute la Nation assistait à la solennité et les notables furent retenus à dîner à la table du nouvel ambassadeur ²⁾. » Même *Te Deum*, encore à l'église des Capucins, pour fêter l'arrivée de son successeur, le chevalier de St-Priest, le 13 novembre 1768 ³⁾. C'est aussi dans l'église de Sainte-Marie des Draperies qu'il fit baptiser ses deux fils, l'aîné le 1^{er} novembre 1761, le second le 17 mars 1766. Notons, en passant, un fait assez singulier. Dans un certificat daté le 14 mars 1767, l'archevêque de Larisse, vicaire apostolique de Constantinople, affirme — et le P. Joseph François, gardien des Capucins et curé de la chapelle paroissiale de St-Louis, le contresigne après lui — que, le 1^{er} avril 1767, il a copié de sa propre main, sur les registres paroissiaux, l'acte de baptême du fils aîné de M. de Vergennes. Or dans cet acte, cet enfant est indiqué comme ayant été baptisé le 1^{er} novembre 1761, il est appelé « fils légitime », et l'ambassadeur est déclaré marié « selon le rite de l'Eglise » ⁴⁾. Et, d'autre part, ce n'est que le 9 mars 1767 qu'a été célébré « le mariage régulier et public » de M. de Vergennes ⁵⁾. Dès lors, que penser du certificat de l'archevêque de Larisse et du Père gardien des Capucins ?

Le chevalier de Vergennes, qui procédait avec tant de prudence dans la tractation des affaires politiques, était immédiatement feu et flamme dès qu'il s'agissait de ses capucins et de ses missionnaires; alors il ne discutait plus, et tout d'abord il commençait par leur donner raison quand même. Très

¹⁾ P. 365-366. ²⁾ T. I, p. 295. ³⁾ T. II, p. 376. ⁴⁾ P. 360.

⁵⁾ M. Bonneville de Marsangy cite sur ce point des documents qui « prouvent, dit-il, que le chevalier lui-même considérait qu'il s'était, pour la première fois le 9 mars 1767, réellement et régulièrement marié ». P. 363.

hostile aux chrétiens grecs, qu'il traitait à peu près sur le même ton que les musulmans, et cela d'instinct et avant toute réflexion, il ne se demandait pas si les Grecs pouvaient avoir chez eux des droits que les étrangers méconnaissaient. Etranger lui-même, il prenait toujours le parti des étrangers. Citons quelques faits.

Dans la nuit du dimanche des Rameaux de l'année 1757, un conflit s'éleva entre les religieux francs et les Grecs dans l'église du saint-sépulcre. Immédiatement, M. de Vergennes raconte que ce sont les Grecs qui ont attaqué. Il adresse une réclamation à la Porte, qui charge le cadî de Jérusalem de procéder à une enquête. Cette enquête a lieu, et elle est « entièrement défavorable aux religieux francs ¹⁾ ». Que fait M. de Vergennes? Sans citer la moindre preuve à l'appui de son dire, il déclare que le cadî s'est laissé corrompre par les Grecs! Ce n'est pas tout; « pour gagner du temps », dit-il, il sollicite un supplément d'information. On le lui accorde. Et cette information nouvelle détermine le sultan Othman III à donner gain de cause aux Grecs. Néanmoins M. de Vergennes s'obstine et rapporte que, selon la rumeur publique, les Grecs auraient acheté leur succès plus de 150,000 écus. Sur ces entrefaites, Othman meurt; M. de Vergennes en profite pour prier le grand vizir de ne pas exécuter la sentence du sultan. Le grand vizir se croit obligé de l'exécuter, et M. de Vergennes déclare que, « lui aussi, il a été gagné aux intérêts des Grecs ». Ses preuves? Aucune ²⁾. Les religieux francs en appellent alors au pape, qui charge un Récollet, le Père Moraviski, de se rendre en France pour implorer l'intervention de Louis XV. Le Père Récollet, dans sa requête au roi, accuse naturellement « les schismatiques » et supplie Sa Majesté de faire restituer les Lieux saints aux « vrais chrétiens ». Louis XV lui témoigne de la sympathie et lui dit de se mettre en rapports directs avec M. de Vergennes. Le Père arrive à Constantinople en 1759, et, oubliant que Louis XV est alors au plus mal avec l'Angleterre, il sollicite la protection de l'ambassadeur d'Angleterre. « Le Père Moraviski, commissaire et agent général de la Terre Sainte, dit de Vergennes, est arrivé en cette ville avec un train et un équipage plus convenables à un ministre

¹⁾ P. 95. ²⁾ P. 96.

qu'à un religieux mendiant ¹⁾. » Les ministres des puissances chrétiennes, saisis des réclamations de Moraviski, délibèrent et décident à l'unanimité qu'il n'y a aucune représentation à adresser au gouvernement ottoman, et que la moindre démarche en ce sens provoquerait peut-être l'expulsion immédiate de tous les religieux du Levant. Le Récollet, furieux de cette décision, s'en prend à l'indifférence de l'ambassadeur de France et l'accuse auprès de son gouvernement de s'être laissé corrompre, lui aussi, par les Grecs ! Il parle de Vergennes comme Vergennes a parlé tout à l'heure du grand vizir et du cadî. Il faut lire la lettre de l'ambassadeur à l'abbé de la Ville : avec quelle émotion il proteste de son innocence ²⁾ ! Dans l'ardeur de ses épanchements, il laisse échapper ces aveux : « Quoique je sois très familiarisé avec les calomnies des moines qui n'épargnent ni le sacré ni le profane pour arriver à leurs fins, j'avoue que j'ai la faiblesse de ne pouvoir mépriser celle-ci . . . J'ai fait des sacrifices à la religion ; dans quelques occasions j'ai fourni de mes deniers pour assurer sa tranquillité. Je n'ai jamais prétendu en être remboursé, ni même m'en faire un mérite. » Finalement, le duc de Choiseul approuva la décision des ministres étrangers et la trouva « très sage ». « Quant au Père Moraviski, ajouta-t-il, c'est un moine vain, intrigant, à qui vous ferez très bien de ne donner aucun accès auprès de vous ³⁾. »

Quelque temps après, nouveau conflit. Le 22 novembre 1761, un commandement impérial enjoignit de punir les Arméniens qui fréquentaient les églises franques ; on voulait arrêter la propagande des Latins, propagande qui avait du succès surtout parmi les Arméniens. Aussitôt, à l'église des capucins, deux personnes sont saisies, dont un évêque arménien ; à l'église des dominicains, plusieurs fidèles sont enlevés, dont un vieux prêtre ; dans la maison des jésuites, plus de quatre cents Arméniens assistant à l'office se défendent et se barricadent. On accourt chez l'ambassadeur, qui envoie un drogman et un janissaire, et qui adresse aussi ses plaintes dans un mémoire à la Porte. Finalement, après une discussion avec le Reis Effendi sur l'interprétation à donner aux capitulations, le Reis Effendi blâme le fonctionnaire coupable et force celui-ci

¹⁾ P. 99. ²⁾ P. 101—107. ³⁾ Dépêche du 21 mars 1761.

à faire des excuses à l'ambassadeur, et de Vergennes se déclare satisfait. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est d'abord le grand nombre d'Arméniens attirés par les jésuites, et ensuite l'aveu suivant de l'ambassadeur dans sa dépêche du 15 décembre 1761: « Je veux espérer que les missionnaires, éclairés par une expérience malheureuse, seront aussi, de leur côté, plus attentifs à éviter ce qui pourrait leur attirer de nouvelles disgrâces, qui sont bien plus l'effet de la cupidité que celui du zèle pour la conversion ou pour l'instruction des Arméniens. La cour de Rome, qui connaît les abus et qui ne peut s'en dissimuler les conséquences, pourrait seule y apporter le remède convenable; mais, soit que l'influence des religieux s'oppose à des résolutions salutaires, soit que le goût d'étendre ses établissements prévale sur l'intérêt de leur conservation, ses décrets ne paraissent pas toujours dirigés au but vers lequel ils devaient tendre. On se persuade à Rome que la protection que le roi accorde à la religion dans le Levant peut et doit tout autoriser et tout justifier; mais cette protection, aux termes des capitulations, se restreint à assurer aux sujets de Sa Majesté et aux dépendants de sa couronne le libre et tranquille exercice de notre religion, *sans que nous puissions dans aucun cas l'étendre aux gens du pays*, qui, par leur naissance et leur état, sont sous la dépendance immédiate du Grand Seigneur. »

Donc, de Vergennes avoue que les Latins n'ont aucun droit de propager leur religion parmi les gens du pays, sujets du sultan. Or, c'est cette propagande même qui était tout le but et toute la raison d'être des missionnaires latins en Orient. On voit dès lors combien les conflits étaient inévitables, étant donnée la perturbation constante causée par les Latins étrangers parmi les tranquilles populations du pays.

M. Bonneville de Marsangy, dans le récit qu'il fait de ces affaires, avoue « les imprudences et les excès de prosélytisme des missions ¹⁾ ».

En 1763, de Vergennes réussit, sur les instances du pape et du roi, à obtenir du Grand Seigneur l'autorisation de reconstruire à Péra une église qui avait été incendiée l'année précédente. Il exalte ainsi ce petit triomphe dans sa dépêche

¹⁾ P. 180.

du 15 janvier 1763: «La consolation que me donne ce succès est proportionné à son importance; il était décisif pour le soutien de notre considération et de notre crédit auprès de la Porte Ottomane, que tant de gens ont voulu faire croire sinon anéanti, au moins fort diminué.»

En 1768, de Vergennes fut moins heureux. Le drogman du consul de France à Alexandrie, M. Roboly, ayant été accusé d'avoir accaparé du riz et d'avoir occasionné une disette de cette denrée, est aussitôt arrêté et transporté à Constantinople. L'ambassadeur prend immédiatement fait et cause pour lui, proteste auprès du sultan et demande la mise en liberté du prisonnier. La Porte lui fait cette réponse significative: «Le Grand Seigneur est un prince qui cherche à tout approfondir par lui-même, et Sa Hautesse est convaincue de la culpabilité du drogman.» N'importe. De Vergennes, avec une partialité extraordinaire, écrit au ministre des affaires étrangères de France, sans fournir la moindre preuve en faveur de ses accusations: «La prévention, armée du pouvoir arbitraire et enivrée de l'orgueil du despotisme, n'écoute pas la raison et ne connaît pas la justice . . . On ne veut rien entendre ¹⁾.»

C'est ainsi que les Francs et les Latins en général étaient couverts et protégés dans leurs agissements par l'ambassade française, uniquement parce qu'ils étaient Francs et qu'ils se rattachaient à Rome. On conçoit aisément l'audace avec laquelle ils cherchaient à tout envahir et à tout dominer, et la facilité avec laquelle ils pouvaient répandre leurs doctrines, leurs rites, leur esprit.

De Vergennes fit comme tous ses prédécesseurs: il chercha à en imposer par la pompe de sa maison et surtout à gagner des partisans à ses idées par des présents (objets d'art ou monnaie sonnante). Le représentant de la France tenait à déployer un grand faste extérieur et à se faire accompagner d'un cortège magnifique, afin de frapper les yeux et les esprits et de donner l'impression du prestige de la richesse et de la puissance de son pays et de son souverain. Il fallait pour cela sacrifier des sommes considérables. Le comte des Alleurs avait un entourage de cent personnes ²⁾; le chevalier de Vergennes s'est contenté d'une cinquantaine. Le comte des Alleurs a laissé,

¹⁾ P. 347. ²⁾ T. I, p. 122—123.

en quittant Constantinople, un passif dépassant 50,000 écus¹⁾; de Vergennes est arrivé à Constantinople avec « 20,000 écus d'objets divers destinés à être offerts en présents au Grand Seigneur, à ses ministres, à ses entours, aux fonctionnaires de tous rangs²⁾ ». Louis XV était large: il autorisa même de Vergennes, en 1755, à employer « jusqu'à la somme d'un million et plus s'il le faut absolument », dans le but de déterminer la Porte à empêcher une alliance de la Russie avec Vienne et Londres³⁾. En 1768, il était question de trois millions⁴⁾! « L'argent, écrivait de Vergennes le 17 août 1755, ouvre ici plus de portes que partout ailleurs. » La fascination de l'or était, aux yeux des fonctionnaires et des populations de ce pays, presque irrésistible. De Vergennes, lui aussi, usa du procédé. Par exemple, le 18 septembre 1755, il écrivit à M. Rouillé, son ministre des affaires étrangères: « J'ai fait insinuer au Reis Effendi que, si les affaires que j'ai entre les mains venaient à un heureux succès, je reconnaîtrais largement ses soins et ses bonnes intentions. Je me suis expliqué plus ouvertement avec le drogman de la Porte; je lui ai promis trente bourses s'il pouvait réussir dans les propositions que vous m'avez ordonné de faire; et mes batteries sont aussi bien dressées, je puis le dire, qu'il a été possible de le faire dans le chaos où tout est encore. » Plus loin, il répète qu'il « ne néglige pas les voies souterraines⁵⁾ ». A celui-là, il donne une bague « parfaitement belle » du prix de 3,200 piastres; à celui-ci, une tabatière d'or, etc. « Le nouveau Reis Effendi, écrit-il le 23 janvier 1756, est d'origine candiote; sa patrie forme un préjugé qu'il ne doit pas être insensible à l'argent; je lui ai déjà fait faire quelques légères insinuations pour le sonder; j'épie l'occasion de les rendre plus pressantes. » Il convenait, disait-il, de lutter avec la concurrence étrangère; l'Angleterre et la Russie répandaient également des sommes énormes en subsides, en secours, en cadeaux⁶⁾. De Vergennes, à cette même époque, fit offrir au récent pacha à trois queues, par son fidèle Gautier, une bourse de 1,000 sequins, représentant la bagatelle de 8,000 livres⁷⁾. Etc., etc.

C'est dans ce milieu, dans cette atmosphère, d'après ces mœurs et ces procédés, que les missionnaires latins, soutenus

¹⁾ P. 180. ²⁾ P. 128. ³⁾ P. 205. ⁴⁾ T. II, p. 382. ⁵⁾ T. I, p. 265. ⁶⁾ P. 313.
⁷⁾ P. 314.

par les ambassadeurs de la France et des autres puissances chrétiennes, soutenus plus encore par la cour de Rome, opéraient, achetaient leurs créatures, stimulaient leurs agents, répandaient leurs écrits et leurs doctrines, faisaient accepter leurs mots d'ordre. Que de malheureux Grecs, que d'autres plus ambitieux que malheureux, se soient laissé séduire, hélas! qui pourrait en être surpris? C'est ainsi que se fit la fameuse « Union » de certains Grecs, plus ou moins nombreux, avec Rome, et que s'opéra lentement, sourdement, ce travail de latinisation que Rome, depuis de longs siècles, a eu tant à cœur et n'a jamais discontinué.

Après avoir étudié quelques détails de cette latinisation aux XVII^e et XVIII^e siècles, il nous reste à la voir et à l'apprécier dans son ensemble; ce sera le sujet des articles suivants.

E. MICHAUD.
